



REGLEMENT DU PROJET PHOTO – LE LITTORAL MARTINIQUEAIS, ENTRE SAVOIR, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE [Année 2018]

Président d'honneur du projet : **Philippe BOURGADE**

L'objectif de ce projet participatif est de réaliser une exposition itinérante sous la forme « d'un mur d'images » de plusieurs centaines de photographies sur la thématique « **LE LITTORAL MARTINIQUEAIS, ENTRE SAVOIR, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE** ». Elle sera inaugurée lors du forum Bodlanmè 5, les 7 et 8 Juin 2018, au Palais des Congrès de Madiana, Schœlcher (972).

Le présent règlement définit les règles applicables pour ce projet, qui privilégie l'accessibilité au plus grand nombre.

ARTICLE 1 - OBJET DU PROJET

Dans le cadre du cinquième forum BODLANMÈ, l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique ; située à Fort de France (97200) Immeuble Le Trident 12-14 Avenue Louis Domergue Montgérald ; avec l'appui du Comité d'organisation propose un projet gratuit sur le thème :

LE LITTORAL MARTINICAIS, ENTRE SAVOIR, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE.

Le projet est ouvert pour la période du **1^{er} Mars au 15 Mai 2018 minuit.**

L'inscription au projet se fait obligatoirement **avant le 15 Avril minuit.**

L'envoi des photos devra avoir eu lieu **avant le 15 Mai minuit.**

Seules la date et l'heure de réception des photos feront foi. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de non réception d'un envoi d'un participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, survenant pendant le déroulement de l'opération.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

Le projet est ouvert à tous les photographes amateurs (sans limite d'âge).

Les participants garantissent qu'ils sont l'auteur de la photo et que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

A ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers, tant des personnes physiques représentées, que de tout tiers pouvant se prévaloir de droits de propriété intellectuelle sur lesdites photos. De façon générale, les participants garantissent les organisateurs de la présente opération contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tout tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord.

Pour les participants mineurs, la participation au projet photo se fait sous la responsabilité de leur représentant légal pouvant justifier de l'exercice de l'autorité parentale.

Les organisateurs s'autorisent à utiliser le contact téléphonique pour la création d'un groupe WhatsApp afin de pouvoir discuter, échanger et éventuellement proposer des conseils photographiques. Animé par Monsieur Philippe BOURGADE, responsable du projet photographique ce groupe sera constitué au fur et à mesure des inscriptions au présent projet. Monsieur BOURGADE proposera à minima une formation sur le terrain sur un site des 50 pas géométriques pour expliciter le projet et contribuer à améliorer la qualité des images.

Chaque participant ne souhaitant pas contribuer pourra aisément se retirer du présent groupe.

PARTICIPANTS ENTREPRISE : Toute entreprise souhaitant participer au projet le peut en s'inscrivant en ligne (remplacer le prénom : par entreprise ou organisme public) et pourra faire parvenir 15 photographies au total.

ARTICLE 3- MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce projet est gratuite. Pour s'inscrire, le participant devra remplir un formulaire en ligne en cliquant [ICI](#) au plus tard le 15 Avril à minuit.

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du projet.

Chaque participant pourra soumettre au projet **10 photographies maximum**.

Il devra les transmettre en un seul envoi de la manière suivante:

- via le site de transfert de données : www.wetransfer.com .
- avec un lien dropbox ou googledrive (amandine.limouzin@50pas972.com)
- à l'aide d'une clé USB ou d'un CD, déposé ou posté, à l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique située à Fort de France (97200) Immeuble Le Trident 12-14 Avenue Louis Domergue Montgérald au plus tard le mardi 15 Mai 2018 avant 17h.

Les photos devront être envoyées au format numérique suivant :

**Format : jpg / Taille de l'image : 2560x1920 ou 2848x2136 pixels maximum /
Résolution : 300 dpi / Taille du fichier : entre 4 et 5 mo**

Chaque photo devra être renommée comme suit : « **NOMPrenom1.jpg** » ; « **NOMPrenom2.jpg** » ;
etc. « NOMPrenom10.jpg ».

L'envoi devra être accompagné du formulaire qui sera envoyé à chaque participant par email (cf. ci-dessous) avec la date et le lieu précis des prises de vues, un titre pour l'image et un commentaire de 3 lignes maximum sur les images.

PHOTO	Commune	Quartier	Date de prise de vue	Titre de la photo	Descriptif (3 lignes maximum)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Il est demandé au participant de conserver la source photographique numérique (fichier source raw, tif ou jpeg).

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute photographie de la compétition notamment si celle-ci enfreint les dispositions légales (violence, obscénité, pornographie ou discriminatoire) ou bien en cas de qualité insuffisante.

Les photographies seront retenues du point de vue de :

- la pertinence de la photographie par rapport au sujet
- la qualité et l'originalité de l'image tant d'un point de vue du fond (sujet) que de la forme (qualités esthétiques).

A ces critères viendra s'ajouter la nécessité d'avoir une représentativité assez variée des communes du littoral martiniquais.

Les photographies jugées les plus représentatives pourront être agrandies en format A3.

ARTICLE 4 – VALORISATION DES PHOTOS

L'objectif premier est de permettre à un maximum de photographies du projet d'être exposées.

Les photographies serviront à constituer un « mur d'images » et seront donc exposées sous différents formats (A3, A4 majoritairement) à l'occasion du forum Bodlanmè 5 sur la mezzanine du palais des congrès de Madiana les 7 et 8 juin 2018. Cette exposition pourra ensuite itinérer dans d'autres lieux en Martinique.

ARTICLE 5 - IDENTIFICATION DES PHOTOGRAPHIES ET CESSIONS DE DROITS

Chaque photographie reçue (par mail ou par dépôt) sera stockée dans une base de données spécialement consacrée à ce projet. Y seront également stockées les données requises dans le formulaire en ligne.

Les participants déclarent :

- être propriétaires de tous les droits relatifs aux photographies envoyées (cession de droits à l'image des personnes représentées, droits de reproduction en cas de photographies de bâtiments ou d'objets...)
- que les photographies ne sont pas soumises aux droits de tiers
- que les photographies n'enfreignent pas les droits des personnes représentées.

En prenant part au projet, le participant cède à l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique les droits d'utilisation de sa photographie à **titre exclusif et non commercial**. Il garantit à l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique contre tout recours au titre de la propriété du droit à l'image des individus présents sur la photo.

L'Agence des 50 pas géométriques s'engage à n'utiliser les photos que dans le cadre de la promotion de l'exposition et dans le cadre de ses missions d'établissement public.

Cette exposition pourra ensuite être mise à disposition des communes par exemple, ou à tout autre établissement en faisant la demande sous condition d'acceptation.

Les utilisations ne peuvent donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les images qu'avec leur autorisation préalable.

ARTICLE 6 - INFORMATIONS LEGALES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent projet sont traitées conformément à la loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans la cadre de ce projet et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données le concernant auprès du responsable de fichier à l'adresse suivante : amandine.limouzin@50pas972.com

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

L'Agence des 50 pas géométriques ne peut être tenue responsable de la perte de toute photographie ou des éventuels dommages subis.

La participation au projet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, les risques inhérents à toutes connexions et transmissions sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre les détournements, et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de sa volonté **de modifier les dates ou d'annuler le projet.**

ARTICLE 8 – RESPECT DU REGLEMENT

La participation à ce projet implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement et de ses avenants éventuels. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.